

Référence : C.N.477.2017.TREATIES-IV.8 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE  
DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES  
NEW YORK, 18 DÉCEMBRE 1979

PAYS-BAS : OBJECTION AUX RÉSERVES FORMULÉES PAR BAHREÏN<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 3 août 2017.

(Traduction) (Original : anglais)

Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a examiné les réserves formulées le 5 août 2016 par le Gouvernement de Bahreïn à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Eu égard à l'objection qu'il a faite aux réserves émises par le Gouvernement de Bahreïn lors de son adhésion à ladite convention, le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas juge ces réserves formulées le 5 août 2016 incompatibles avec l'objet et le but de la Convention.

Il rappelle qu'aux termes du paragraphe 2 de l'article 28 de la Convention, aucune réserve incompatible avec l'objet et le but de cette dernière ne sera autorisée et fait donc objection aux réserves susmentionnées, émises à l'égard de la Convention par le Gouvernement de Bahreïn.

Cette objection ne fait pas obstacle à l'entrée en vigueur de la Convention entre le Royaume des Pays-Bas et le Bahreïn.

Le 10 août 2017



<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.578.2016.TREATIES-IV.8 du 5 août 2016 (Modification de réserves formulées lors de l'adhésion : Bahreïn).

À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse « <http://treaties.un.org> », sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse « [https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=\\_fr](https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr) ».